

**BREVET DE TECHNICIEN  
SUPÉRIEUR  
« Assurance »**

**Préparation au diplôme  
par correspondance**

- **Travailler dans le domaine de l'assurance**
- **Créer une agence d'assurance**
- **Exercer dans une collectivité territoriale**
- **Devenir intermédiaire d'assurances**

## Sommaire

1.	APPELLATION .....	3
2.	DEBOUCHES.....	3
2.1.	Activités .....	3
2.2.	Emplois concernés .....	3
2.3.	Types d'entreprises .....	3
2.4.	Secteur.....	3
3.	DESCRIPTION DES DOMAINES D'ACTIVITÉS .....	4
4.	PROFIL DU TITULAIRE DU DIPLOME.....	4
5.	DIPLOME.....	4
6.	PRE-REQUIS .....	5
7.	EXAMEN .....	5
8.	ENSEIGNEMENT.....	5
9.	PROGRAMME.....	6
10.	STAGE.....	6
10.1.	Objectifs :.....	6
10.2.	Organisation :.....	6
	a) Candidat en situation de première formation ou en situation de reconversion.....	6
	b) Candidats en situation de perfectionnement.....	6
10.3.	Aménagement de la durée du stage .....	6
10.4.	Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen.....	7
11.	SEMINAIRES – COURS COLLECTIFS (Facultatifs).....	7
12.	POURSUITE D'ETUDES .....	7
13.	TARIFS .....	7
14.	RETRACTATION – CESSATION ANTICIPEE – FORCE MAJEURE .....	8
14.1.	Au titre de la rétractation .....	8
14.2.	Au titre de la cessation anticipée de la formation .....	8
15.	PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	9
16.	INCESSIBILITE DU CONTRAT.....	9
17.	CONFIDENTIALITE .....	9
18.	LITIGES .....	9
19.	ELECTION DE DOMICILE .....	9
20.	INSCRIPTION.....	11

## **1. APPELLATION**

Brevet de technicien supérieur « Assurance »

## **2. DEBOUCHES**

### **2.1. Activités**

Le titulaire du BTS Assurance est appelé à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement, en assurance de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes, en relation avec tous types de clients.

Ces activités sont exercées dans des contextes de travail variés et évolutifs, en fonction de la taille et du mode organisationnel de l'entreprise.

Les activités du titulaire du diplôme s'inscrivent dans le respect des textes réglementant l'activité du secteur ainsi que des normes établies par l'entité qui l'emploie.

### **2.2. Emplois concernés**

Le titulaire du BTS Assurance est appelé à exercer principalement des fonctions techniques intégrant la relation client dont l'appellation est susceptible de varier selon les principaux domaines d'activités et/ou types de risque.

A titre indicatif, les appellations les plus fréquentes sont les suivantes : souscripteur, conseiller, télé conseiller, gestionnaire, rédacteur production et/ou règlement, collaborateur d'agence, technicien d'assurance.

Ces emplois, de nature technique, comportent une importante dimension de conseil et de relation avec la clientèle, ils s'appuient fortement sur les technologies de l'information et de la communication.

Dans un contexte en forte évolution, liée à la pyramide des âges, au mode organisationnel et technologique de l'entreprise ainsi qu'au renouvellement des compétences et des qualifications, le titulaire du BTS Assurance est susceptible d'évoluer, notamment grâce à la formation professionnelle continue et/ou la promotion interne, vers des fonctions d'encadrement ou de spécialiste.

Il peut aussi évoluer vers des métiers d'intermédiaires d'assurances (agent général et courtier d'assurances).

### **2.3. Types d'entreprises**

Le titulaire du BTS Assurance est appelé principalement à exercer dans :

- une entreprise d'assurances et/ou de réassurance,
- une agence générale d'assurances,
- un cabinet de courtage d'assurances et/ ou de réassurance,
- un cabinet d'expertises en assurances,
- une entreprise industrielle ou commerciale,
- une collectivité territoriale.

### **2.4. Secteur**

Le secteur de l'assurance a connu ces dernières années, outre l'évolution législative et réglementaire notamment européenne, un véritable bouleversement tant au niveau de la demande et de l'offre d'assurance qu'au niveau des intervenants sur le marché. L'activité d'assurance comme de réassurance se développe dans un contexte international.

L'évolution du niveau d'exigence de la clientèle, conjuguée à une concurrence accrue notamment en raison de la multiplication des intervenants dans le secteur (banques, grande distribution, vente à distance, constructeurs automobiles...), a profondément modifié le marché de l'assurance. En effet, celui-ci est passé d'une « logique de l'offre », essentiellement basée sur le produit, à une « logique de la demande », qui part du client, prenant en compte ses besoins, ses attentes pour aboutir à une offre de services personnalisée. Cette offre est, par ailleurs, susceptible de contenir des produits financiers. Il convient de noter le développement de l'activité bancaire dans le cadre de filiales d'entreprises d'assurances.

Ces mutations ont favorisé la transformation technologique et organisationnelle des entreprises. Les canaux de distribution et les systèmes de gestion se sont multipliés. De plus, le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication a permis de rationaliser les tâches administratives dans le traitement des opérations d'assurance.

Chaque collaborateur, quelle que soit la nature de son activité, doit prendre en compte la dimension client.

---

Ces évolutions se traduisent par une élévation du niveau de qualification des personnels du secteur de l'assurance, ainsi que par une diversification des compétences nécessaires à ses activités.

### **3. DESCRIPTION DES DOMAINES D'ACTIVITÉS**

Le titulaire du BTS Assurance exerce ses activités dans le cadre d'une fonction qui combine la technique d'assurance, la gestion des contrats et la relation client. Il réalise des activités fondées sur l'analyse du besoin et sur le conseil à la clientèle. Ces activités portent :

- sur des contrats, afférents à des risques de masse (santé, automobile, habitation...),
- sur des risques spécifiques (risques industriels, construction, responsabilité civile...).
- Le diplômé du BTS Assurance, en raison du caractère polyvalent de sa formation, peut se voir confier, selon le type, la taille et l'organisation de l'entreprise dans laquelle il exerce, une ou plusieurs des activités citées ci-dessous :
  - ✓ l'analyse du besoin, l'évaluation du risque, la préconisation de mesures de prévention et/ou de protection,
  - ✓ l'élaboration, la proposition, l'argumentation et la valorisation de l'offre contractuelle de produits et/ou de services dans le cadre d'une souscription et/ou d'un règlement, selon le profil du client (produits d'assurance, d'assistance ou financiers),
  - ✓ le règlement de sinistres et/ou de prestations, prenant en compte les règles juridiques applicables, ainsi que les procédures internes à l'entreprise,
  - ✓ la gestion du contrat et du compte client,
  - ✓ la surveillance du portefeuille.

Quelle que soit la situation de travail dans laquelle il exerce sa fonction, les domaines d'activités du titulaire du BTS Assurance s'articulent, dans le respect de la déontologie professionnelle, autour de quatre axes majeurs :

- informer et conseiller le client ou le prospect,
- participer à l'élaboration d'une offre de produits et/ou de services pour chaque client ou prospect,
- gérer de manière personnalisée les contrats,
- contribuer à la fidélisation des clients et au développement du portefeuille.

### **4. PROFIL DU TITULAIRE DU DIPLÔME**

La mise en œuvre de ces activités nécessite un ensemble de compétences :

- des compétences générales,
- des compétences techniques et juridiques,
- des compétences relationnelles.

L'exercice de ces compétences nécessite :

- la compréhension de l'environnement économique, juridique et managérial du secteur professionnel,
- l'utilisation des techniques de négociation,
- la maîtrise de l'expression écrite et orale en langue française,
- la pratique d'une langue étrangère,
- le recours aux technologies de l'information et de la communication.

De plus, le technicien supérieur d'assurance devra posséder, acquérir ou développer des qualités personnelles :

- rigueur et souci de la qualité du service,
- adaptabilité,
- réactivité,
- discrétion,
- autonomie dans les limites de la délégation confiée
- capacité à travailler en équipe,
- organisation et sens des priorités,
- volonté d'enrichir en permanence ses connaissances et de développer ses compétences.

### **5. DIPLOME**

Le Diplôme du brevet de technicien supérieur «assurance» est un diplôme d'État défini par le Ministère de l'éducation nationale (J.O n° 89 du 15 avril 2007 page 6884).

## 6. PRE-REQUIS

Le diplôme du BTS est accessible aux candidats :

- Avec un Baccalauréat  
Le Diplôme du brevet de technicien supérieur est accessible aux personnes déjà titulaires d'un Baccalauréat.
- Sans Baccalauréat  
Les candidats qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat peuvent néanmoins préparer le BTS sous certaines conditions (décret n°95-665 du 9 mai 1995, portant règlement général du brevet de technicien supérieur (NOR : MENL9500771D, version consolidée du 22 décembre 2004, article 6).  
Lorsqu'un candidat n'a pas obtenu le BAC, il est de sa responsabilité de contacter le rectorat pour vérifier si son dossier est accepté par le rectorat pour passer l'examen du BTS. Le centre de formation accepte les dossiers sur la bonne foi des candidats et ne saurait être tenu responsable pour un élève qui n'aurait pas vérifié auprès du rectorat l'acceptation de son dossier pour passer l'examen final.

## 7. EXAMEN

Chaque candidat s'inscrit aux épreuves de l'examen selon les équivalences dont il dispose.

Le brevet de technicien supérieur « assurance » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par l'arrêté du 30 mars 2007 conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995.

Le tableau des épreuves est défini ci-après

Thème :	Oral	Ecrit
<b>Unités générales :</b>	-	-
- Français - Culture générale et expression	-	4 h
- Langue vivante étrangère 1 (anglais)	20 min	2 h
- Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	-	4 h
<b>Unités professionnelles :</b>	-	-
- Communication et gestion de la relation client	45 min	-
- Techniques d'assurance	-	-
○ Assurances de biens	-	4 h
○ Assurances de personnes	-	4 h
○ CPAP (conduite et présentation d'activité professionnelle)	30 min	-
<b>Stage :</b>	-	-
La durée normale du stage est de 12 semaines.		
Sous certaines conditions, la durée du stage peut être réduite (consultez-nous pour en savoir plus).		

## 8. ENSEIGNEMENT

La formation est assurée par ABSformation, marque de l'organisme de formation Evania RH, enregistré sous le numéro 11 78 81456 78 auprès du préfet de région Ile-de-France. Les cours et les exercices sont dispensés par correspondance. Le candidat peut les recevoir à sa demande soit sous format papier soit sous format numérique. Les cours sont envoyés tout au long de la période de formation au rythme défini par l'organisme de formation.

Un projet doit être réalisé au cours de la formation. Ce projet a pour but de mettre en pratique les connaissances du candidat. Le projet peut porter sur les aspects marketing, communication ou commerciaux d'une entreprise dans le domaine de l'assurance.

Selon les modules, des devoirs permettant le contrôle de connaissances peuvent être renvoyés à Absformation par courrier ou par e-mail. Il n'y a pas de délai à respecter entre la date de réception des cours et la date du contrôle de connaissances. Toutefois, il est recommandé de prévoir 1 à 2 mois de préparation par module.

Certains cours peuvent être suivis d'exercices facultatifs dont la correction est assurée par un professeur habilité par EvaniaRH.

La formation est accompagnée d'un stage obligatoire ou facultatif selon le profil du candidat.

## 9. PROGRAMME

La cours de BTS assurance par correspondance et un projet consacré à la préparation et à l'accompagnement pour le diplôme.

Module	Formation BTS assurances
TERFR	Français - Culture générale et expression
TERL1	Langue vivante étrangère 1
ASECO	Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance
ASCOM	Communication et gestion de la relation client
ASBIE	Assurances de biens
ASPER	Assurances de personnes
ASCCP	CPAP (conduite et présentation d'activité professionnelle)

## 10. STAGE

### 10.1. Objectifs :

Le candidat au brevet de technicien supérieur « Assurance » doit accomplir un stage à temps plein dans un ou plusieurs établissements du secteur, notamment, afin de compléter sa formation par l'expérience des pratiques professionnelles correspondant aux compétences décrites dans le référentiel.

Le stage permet également d'acquérir des qualités relationnelles, des attitudes, des comportements professionnels et de développer le sens des responsabilités par l'adaptation aux réalités et aux exigences de l'emploi.

Le stage doit placer les étudiants en situation d'exercer les activités décrites dans le référentiel de certification du domaine professionnel. Le choix de l'entreprise ou de l'organisation d'accueil doit satisfaire à cette exigence.

### 10.2. Organisation :

Les candidats relèvent selon leur statut de l'un des cas suivants.

a) Candidat en situation de première formation ou en situation de reconversion

La durée du stage est de 12 semaines. Elle s'ajoute à la durée de la formation dispensée dans le centre de formation continue en application de l'article 11 du décret n° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur.

L'organisme de formation peut concourir à la recherche de l'entreprise d'accueil.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs et aux modalités générales définis ci-dessus.

b) Candidats en situation de perfectionnement

Les certificats de stage peuvent être remplacés par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans des établissements du secteur de l'assurance si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel dans le domaine des techniques d'assurances et conformes aux objectifs et aux modalités générales définis ci-dessus en qualité de salarié à plein temps pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

### 10.3. Aménagement de la durée du stage

La durée normale du stage est de 12 semaines.

Cette durée peut être réduite, par décision du recteur de l'académie, soit pour raison de force majeure dûment constatée, soit dans le cas d'une décision d'aménagement de la formation ou d'une décision de positionnement, à une durée minimum de 8 semaines. Toutefois, les candidats qui produisent une dispense de l'unité 6 (notamment au titre de la validation des acquis de l'expérience), ne sont pas tenus d'effectuer le stage.

Pour les candidats admis à suivre une formation en un an ou admis directement en deuxième année de formation au brevet de technicien supérieur, notamment après une formation professionnelle de niveau DUT ou BTS ou une classe préparatoire de type enseignement commercial technologique ou toute formation universitaire validée et de même niveau, la durée de stage peut être réduite à huit semaines, à placer selon un calendrier laissé à l'initiative de l'établissement scolaire.

### **10.4. Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen**

Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen, peuvent, s'ils le jugent nécessaire, au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur l'épreuve « Conduite et présentation d'activités professionnelles », effectuer un nouveau stage en milieu professionnel.

Les candidats qui ne peuvent ou ne souhaitent pas conserver la note obtenue à l'épreuve « Conduite et présentation d'activités professionnelles », recommencent, s'ils le désirent, une ou plusieurs périodes de stages dont la durée globale sera comprise entre deux et six semaines.

### **11. SEMINAIRES – COURS COLLECTIFS (Facultatifs)**

Des séminaires facultatifs sont régulièrement organisés sous forme de journées thématiques.

A titre d'exemple, le candidat peut être convié à des séminaires portant sur :

- La discussion en langue anglaise.
- La négociation achats / vente.
- La présentation d'un projet.
- La communication orale.
- La préparation aux épreuves orales de l'examen...

Chaque d'année, un calendrier des séminaires est tenu à la disposition des candidats et l'ouverture de chaque session est soumise à un nombre minimal de participants inscrits.

### **12. POURSUITE D'ETUDES**

Le Diplôme du brevet de technicien supérieur « Assurance » permet aux diplômés

- o soit de poursuivre leurs études vers des organismes de formation de niveau Bac+3, puis vers des diplômes de niveau masters, après l'obtention d'un diplôme de niveau Bac+3,
- o soit de postuler pour des emplois dans les domaines liés à ce diplôme.

### **13. TARIFS**

Les tarifs sont donnés toutes taxes comprises et tous frais inclus.

Aucun supplément ne sera demandé au candidat.

Référence : BTSASCA	Tarif TTC
<b>Formation BTS Assurance – 2 ans de formation par correspondance (version électronique)</b>	
<b>Financement personnel</b> Comprend les supports de cours de Français - Culture générale et expression, Langue vivante étrangère, Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance, Communication et gestion de la relation client, Assurances de biens, Assurances de personnes, CPAP (conduite et présentation d'activité professionnelle)	
<b>Paiement en 11 fois</b>	250€ à la commande Puis 189 € par mois pendant 10 mois
<b>Formule paiement en 4 fois sans frais</b>	497,50 € pendant les 4 premiers mois
<b>Formule paiement en 1 fois</b>	1990 € lors de la commande

**Conditions de paiement :**

Paiement à la commande par chèques bancaires, par virements ou par prélèvements libellés à l'ordre de « Evania RH ». Toute prestation commandée est due.

Toute prestation commandée est due.

Dans le cadre des séminaires, lorsque le nombre de participants ne permettrait pas la tenue du séminaire, les clients seront remboursés sous trente jours à compter de la date d'annulation du séminaire.

**14. RETRACTATION – CESSATION ANTICIPEE – FORCE MAJEURE**

L'élève peut interrompre sa formation à tout moment dans les conditions et selon les modalités définies ci-après.

**14.1. Au titre de la rétractation**

L'élève bénéficie d'un délai de dix jours calendaires à compter de la date de signature du bon de commande pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). Le courrier de rétractation devra être envoyé à l'adresse figurant sur le bon de commande. Les supports pédagogiques n'ont pas à être retournés. Si l'élève fait usage de son droit de rétractation, aucune somme ne sera due. Le remboursement des sommes déjà versées interviendra dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi de la demande de rétractation (le cachet de la Poste faisant foi). Lorsque la formation est accessible en ligne, aucune demande de rétractation ne sera prise en compte dès lors que l'élève se sera connecté à la plate-forme de services en ligne de la formation.

**14.2. Au titre de la cessation anticipée de la formation**

Si l'élève souhaite interrompre sa formation avant la date de fin prévue, la demande de cessation anticipée devra être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception (LRAR), à l'adresse figurant sur le bon de commande. Les dispositions ci-dessous s'appliquent, en fonction de la durée initiale de la formation et sous réserve des conditions particulières applicables aux prestations en présence (article 14.2).

a) Formation dont la durée normale est supérieure à six mois (toutes les préparations au BTS et équivalent BTS)

Si la demande de cessation anticipée est acceptée, il restera à la charge de l'élève:

- 65 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 30 jours calendaires à compter de l'expiration du délai de rétractation mentionné au 14.1 ci-dessus (soit un remboursement de 35 % du montant total dû),
- 80 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 60 jours calendaires qui suivent l'expiration du délai de 30 jours ci-dessus (soit un remboursement de 20 % du montant total dû),
- Au-delà de 90 jours calendaires suivant l'expiration du délai de rétractation mentionné au 14.1 ci-dessus, l'intégralité du montant total est due (soit aucun remboursement).

b) Formation dont la durée affichée est inférieure ou égale à six mois (toutes les formations sauf les préparations au BTS et équivalent BTS)

Dans ce cas, il restera définitivement à la charge de l'élève:

- 65 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 15 jours francs à compter de l'expiration du délai de rétractation mentionné au 9.1 des présentes conditions générales,
- 80 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 15 jours qui suivent l'expiration du délai de 15 jours ci-dessus,
- Au-delà, l'intégralité du montant total est due.

c) Cessation anticipée pour les prestations en présence

Sauf en cas d'impossibilité de réalisation de la prestation du fait d'ABS Formation ou du centre de formation partenaire, il reste acquis à ABS Formation :

- 35 euros si l'élève n'a participé à aucune heure de prestation,
- 70 euros si l'élève n'a participé qu'à une demi-journée,
- L'intégralité du montant de la prestation quelle que soit l'assiduité de l'élève si l'élève a participé à plus d'une demi-journée de formation.

Les frais de déplacement pour se rendre dans le centre de formation (ABS Formation ou partenaire) sont toujours à la charge de l'élève.

## **15. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des documents, créés par Evania RH ou ses intervenants avant, pendant et après la signature de la commande avec le candidat demeurent la propriété exclusive d'EvaniaRH et ne peuvent être ni utilisés, ni modifiés, ni reproduits, ni communiqués, ni diffusés, ni vendus à un tiers sans l'accord écrit d'EvaniaRH. Dans le cadre de la commande signée entre ABSformation, marque d'EvaniaRH, et le candidat, le candidat bénéficie d'un droit d'utilisation non exclusif et non transférable, de tout élément mis à sa disposition par EvaniaRH.

Lorsque le candidat met en vente, sans que la liste en soit exhaustive, des documents (des supports de cours, des exercices, des corrigés, ...) appartenant à EvaniaRH à un tiers, sans l'accord d'EvaniaRH, il doit dédommager EvaniaRH pour le préjudice subi. Le dédommagement correspond à un montant forfaitaire et à une majoration. Le montant forfaitaire est égal à dix fois le montant du tarif public du ou des modules vendus. La majoration est égale au tarif public du ou des modules vendus pour chaque vente constatée. Le tarif public est le tarif défini par EvaniaRH au moment de l'observation de l'infraction.

Les éléments concernés par cet article comprennent notamment, sans que la liste en soit exhaustive, les supports de cours, d'exercices et des corrigés d'exercices, les éléments des sites internet appartenant à EvaniaRH, quelque soit leur forme (numérique, papier ...). EvaniaRH conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments mis à disposition du candidat.

En cas de rupture du contrat, avant le paiement intégrale des sommes dues par le candidat à EvaniaRH, et ce qu'elle qu'en soit la cause, Le candidat s'engage :

- à restituer à EvaniaRH l'ensemble des éléments et des supports mis à sa disposition par EvaniaRH,
- à détruire toutes les copies des éléments mis à sa disposition par EvaniaRH, qu'il aurait pu réaliser directement ou indirectement,
- à détruire tous les éléments, documents, supports, logiciels ou bases de données, sans que la liste en soit exhaustive, qu'il aurait pu créer ou développer grâce aux éléments mis à sa disposition par EvaniaRH.

Ces restitutions et destructions devront être réalisées dans un délai de 5 jours suivant la signification par écrit de la volonté de rompre le contrat par le candidat.

## **16. INCESSIBILITE DU CONTRAT**

Le présent contrat étant conclu intuitu personae, il ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré, pas plus que les droits et obligations qui y figurent à quelque personne, et sous quelque forme que ce soit, par l'une ou l'autre des parties sans l'accord express, préalable et écrit de l'autre partie.

## **17. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations qui leur auront été communiquées comme telles par l'autre partie dans le cadre de l'exécution du présent contrat, et notamment, sans que la liste en soit exhaustive, toutes informations concernant lesdites parties, les intervenants, les produits et services objet du présent contrat, les procédés de fabrication, les secrets d'affaires, personnes physiques ou morales contactées dans le cadre de ce contrat et les méthodes préconisées par celles-ci, et s'interdisent, en conséquence, pendant toute la durée du présent contrat et sans limitation de durée après son expiration, à condition que les informations susvisées ne soient pas tombées dans le domaine public, de les divulguer à quelque titre, sous quelque forme et à quelque personne que ce soit.

## **18. LITIGES**

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi par et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Saint Nazaire.

## **19. ELECTION DE DOMICILE**

Pour les besoins des présentes, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.



## 20. INSCRIPTION

L'inscription à la formation peut se faire tout au long de l'année. Toutefois, les examens se déroulent régulièrement au mois de mai ou juin de chaque année.

Pour vous inscrire,

Il vous suffit de nous retourner par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessous :

- ✓ la fiche d'inscription dûment complétée
- ✓ le bon de commande dûment complété,
- ✓ les paiements
  - le relevé d'Identité Bancaire.
  - Si paiement en 1 ou 4 fois, les chèques correspondant à votre tarif.
  - Si paiement en 11 fois, le chèque d'acompte et le justificatif de la mise en place du virement mensuel ou de la demande de prélèvement.
- ✓ le justificatif de votre niveau de formation
  - Si vous avez suivi une formation de niveau bac
    - le justificatif de votre formation (diplôme, attestation de formation ...)
    - les bulletins de note
  - Si vous justifiez d'une expérience professionnelle (3 ans dans un métier similaire)
    - le justificatif de l'employeur (attestation, contrat de travail ...)
- ✓ L'identité : copie recto verso d'une pièce d'identité

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

ABSformation  
Espace ALTAPROUREMENT  
2, impasse de la boussole  
44 420 La Turballe

Téléphone. 09.81.94.26.90

Adresse électronique : [information@absformation.fr](mailto:information@absformation.fr)

### Signature du candidat

Fait à Saint-Nazaire

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : (précédée de la mention lu et approuvé)

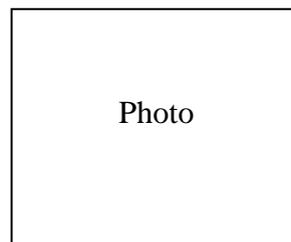
# FICHE INSCRIPTION

## Votre formation

- BTS Assurance (ASS)  
 BTS Professions Immobilières (PI)  
 BTS Management des Unités Commerciales (MUC)  
 BTS Négociation et Relation Client (NRC)

## Durée

- 2 ans  
 Autre : \_\_\_\_\_  
 (sur devis)



## CANDIDAT :

- Mademoiselle  Madame  Monsieur

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOMS : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Situation de famille :  Célibataire  Marié  Divorcé Nombre d'enfants : \_\_\_\_ Ages : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle :  Etudiant  Salarié  Demandeur d'emploi

## Diplômes (les 3 derniers) :

Période :	Diplôme :	Etablissement:

## Compétences :

- Anglais :  Débutant  Anglais quotidien  Anglais professionnel  Bilingue  
 Informatique :  Débutant  Moyen  Expert

## Expériences (les 2 plus significatives) :

Période :	Société :	Poste et missions:

Motivations (3 mots)	Hobbies et niveau (Sport, musique ...)	Projets étudiants envisagé (association, soirée, évènement ...)

## Projet professionnel :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# BON DE COMMANDE

EvaniaRH, formation ABSformation

Espace ALTAPROUREMENT

2 impasse de la Boussole

44 420 La Turballe

Tel. 09.81.94.26.90

mail : information@absformation.fr

N° formateur : 11 78 81456 78

Siret : 510 294 770

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP / Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Désignation du produit	Détail	Qté	Tarif unitaire € HT(2)	Prix TTC(1)
Formation par correspondance Formation au BTS Assurance Durée : 2 ans de formation Support de formation : rédigé au format numérique Financement personnel Paiement en 11 fois	BTSASCA  Chèque de 250€ à la commande Puis 10 virements mensuels de 189 € pendant les 10 mois suivant la commande		2140	_____
Formule paiement en 4 fois sans frais	Chèque de 497,50 € à la commande Puis 3 virements mensuels de 497,50 € pendant les 3 mois suivant la commande		1990	_____
Formule paiement en 1 fois	Chèque de 1990 € à la commande		1990	_____
<b>TOTAL HT et TTC</b>				_____

(1)TVA non applicable (article 202 A à 202 C du CGI), (2) Tarif unitaire hors taxes en euros.

Ces tarifs ne sont pas applicables en cas de financement de tout ou partie de la formation par un organisme professionnel.

Mode de paiement :  Chèque  Virement  Prélèvement

Je reconnais avoir lu et compris les conditions générales de vente et je les accepte.

Signature

\_\_\_\_\_

**Modalités de paiement :**

Par chèque, virement ou prélèvement selon la formule choisie libellé au nom **d'EVANIA RH**

## Mode de paiement

### 1. Par chèque

Pour le paiement en 1 fois

Chèque libellé au nom **d'EVANIA RH**

### 2. Par virement

Pour le paiement en 1 fois

Intitulé du compte	c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation		
<b>EVANIA RH</b> 13 RUE SAINT HONORE 78000 VERSAILLES	14445	00400	08000436021	86	CE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE RUE DE LA FUIE, ZAC DE VILLEJAMES 44350 GUERANDE TEL : 02.53.84.10.58		
<b>IBAN</b>	FR76	1444	5004	0008	0004	3602	186
<b>BIC</b>	C E P A F R P P 4 4 4						

### 3. Par prélèvement automatique

Pour le paiement en plusieurs fois

#### Autorisation de prélèvement automatique

J'autorise l'établissement, teneur de mon compte, à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par EvaniaRH. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Si un prélèvement revient impayé, les frais bancaires supportés par EvaniaRH pour la réalisation du paiement seront à ma charge avec un montant minimum de 15,40 euros HT. Je réglerai le différend directement avec EvaniaRH.

Titulaire du compte à débiter

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Banque
Adresse
Code postal
Ville

COMPTE A DEBITER
Etablissement
Code guichet
N° de compte
Clé rib

A

Le

Signature du titulaire du compte

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en appelant l'entreprise EvaniaRH.

**Organisme créancier :**

EvaniaRH  
13 rue Saint Honoré  
78000 Versailles

**N° national d'émetteur**

610691